

UN RÉGIME DE FAVEUR...

Classe grand luxe pour les retraités de la SNCF..

Le régime spécial de la SNCF est beaucoup plus avantageux que celui des salariés du privé, que ce soit en matière de calcul et de garantie du niveau de la pension, d'âge réglementaire de départ, de bonifications, de majorations familiales ou de réversion...

Comparaison régimes de la SNCF / Salariés du privé

	Régime spécial de la SNCF	Salariés du privé
Âge de départ	50 ou 55 ans (52 ou 57 ans à partir de 2023 seulement).	62 ans (et en 2019, au moins 63 ans pour éviter la nouvelle décote Agirc Arrco).
Base de calcul des retraites	75 % des 6 derniers mois de traitement, une grande partie des primes incluse.	<ul style="list-style-type: none"> • CNAV : 25 meilleures années ; • AGIRC ARRCCO : ensemble de la carrière.
Niveau des retraites garanti	Oui, à 100 %.	Non.
Majorations de pension pour enfants	10 % pour 3 enfants + 5 % pour chaque enfant au-delà du troisième. Aucun plafond.	10 % pour 3 enfants ou plus. Majorations plafonnées à 85,92 € par mois à l'Arrco et 85,67 € par mois à l'Agirc ⁽¹⁾ .
Trimestres gratuits (bonifications d'annuités)	Oui : bonifications de traction pour les agents de conduite ⁽²⁾ .	Non.
Réversion	Sans condition d'âge ni de ressources.	À partir de 55 ans, sous condition de ressources.

(1) Pour les droits acquis après 2012.

(2) Pour les agents de conduite admis au cadre permanent avant le 1^{er} janvier 2009. Pour ceux admis postérieurement, des compensations ont été mises en place.

... mais le privé a supporté seul le train des réformes

... PAYÉ PAR LES CONTRIBUABLES...

L'État subventionne leurs avantages retraite...

Les avantages retraite des agents de la SNCF ne sont pas financés par les cotisations des affiliés : ils sont payés par le contribuable, via l'État-tutelle, par le biais d'un système de double cotisation patronale particulièrement généreux (35,67 % contre 16 % dans le secteur privé) et, surtout, d'une subvention qui finance près des deux tiers du coût du régime.

Part de la subvention de l'État au régime de retraite de la SNCF (en milliards d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la subvention État	3,3	3,3	3,4	3,2	3,2
Montant des pensions de vieillesse	5,3	5,3	5,2	5,3	5,3

(source : Commission des comptes Sécurité sociale)

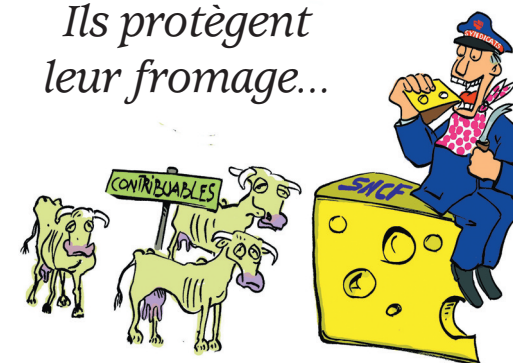
Le total de cette subvention publique en cinq ans s'élève à près de 16,5 milliards d'euros, soit l'équivalent du tiers de la dette du groupe SNCF !

En outre, bien que le nombre de pensionnés baisse (-14,2 % entre 2010 et 2016), les dépenses retraite ne cessent d'augmenter (+ 11,4 % sur la même période).

... et c'est vous qui réglez l'addition

... ET QUE LES SYNDICATS DÉFENDENT BEC ET ONGLES

Ils protègent leur fromage...



Les syndicalistes n'ont à la bouche que les mots de solidarité et d'égalité, mais les entreprises publiques sont pour eux un véritable fromage, à la fois vivier de recrutement et source de financement. Donc, pas touche aux avantages des agents de la SNCF : sécurité de l'emploi tant qu'ils sont actifs et régime spécial de retraite ensuite !

Et les syndicats « maison » menacent aujourd'hui de recourir massivement à la grève, comme en 1995, et de bloquer de nouveau le pays pour sauvegarder leurs privilèges.

À la SNCF :

- Environ 20 % des agents sont syndiqués (le plus fort taux de syndicalisation en France) ;
- entre 2 500 et 3 000 permanents syndicaux de la SNCF sont détachés de leur emploi et payés par l'entreprise publique – c'est-à-dire par les contribuables – pour se consacrer à des tâches syndicales ;
- la grève est élevée à la hauteur d'une culture d'entreprise, avec 77 débrayages en 2016.

... au mépris de la justice et de l'équité

LE RÉGIME SPÉCIAL EST-IL VRAIMENT REMIS EN CAUSE ?

Le chef de l'État tient un double langage...

Le président de la République a promis de restaurer l'équité entre les régimes de retraite, mais ses déclarations sont pour le moins ambiguës.

Côté face :

« Notre projet (...) est de clarifier et de stabiliser les règles du jeu, une fois pour toutes, en mettant en place un système universel, juste, transparent et fiable, dans lequel chacun bénéficie exactement des mêmes droits », où « un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé ». (Programme présidentiel d'E. Macron).

... "et en même temps", côté pile :

« Les spécificités de certains régimes ne disparaîtront pas. Les règles de base seront les mêmes pour tous, mais les taux de cotisation ou les conditions d'âge pourront différer... » (Programme présidentiel d'E. Macron).

(...)

« On saura que, quand des personnes ont une retraite plus élevée, c'est qu'elles-mêmes, leurs employeurs, ou l'État au titre de la solidarité, ont cotisé davantage ». (Idem).

Autrement dit, si la SNCF – c'est-à-dire l'Etat et, *in fine*, le contribuable – surcotise, ses agents pourront toujours partir plus tôt, et avec une meilleure pension ! De qui se moque-t-on ?

... mais les retraités ne se laisseront pas duper

Sauvegarde Retraites

Une association indépendante

Créée en janvier 1999, notre association n'est liée à aucun parti politique, syndicat, ou caisse de retraite. Pour garantir son indépendance, elle s'interdit statutairement de toucher des subventions publiques. Ses seules ressources proviennent des dons de ses 131 000 membres.

Présidente : Jeannine Ferron

Déléguée générale : Marie-Laure Dufrière

NOTRE MISSION

Sensibiliser et éduquer les Français au problème des retraites, et encourager les hommes politiques à engager une véritable réforme d'un système devenu archaïque et exsangue financièrement.

NOS OBJECTIFS

Liberté

Liberté de partir à la retraite à l'âge où on le souhaite.
Liberté de cotiser pour sa retraite de la façon que l'on souhaite.

Responsabilité

La gestion des caisses de retraite doit être saine et transparente et les dirigeants des caisses doivent rendre des comptes sincères aux affiliés. À tout moment, chaque Français doit pouvoir s'informer simplement sur ses droits à la retraite.

Équité

Équité entre les personnes d'une même génération : à contribution égale, retraite égale.

Équité entre les plus âgés et les jeunes générations : ceux qui ont travaillé et cotisé toute leur vie, méritent une retraite en conséquence et les jeunes générations n'ont pas à subir un fardeau insupportable, résultat de l'imprévoyance des gestions actuelles et passées.

NOS ACTIONS

Rassembler les citoyens pour obtenir une réforme des retraites.

Organiser des campagnes de mobilisation pour sensibiliser les gouvernements.

Étudier les options économiques qui permettent de construire une société qui crée des emplois et offre des perspectives de retraite satisfaisantes.

sauvegarde ■ 53 rue Vivienne - 75002 Paris
retraites www.sauvegarde-retraites.org

Ne pas jeter sur la voie publique, SVP

Les retraites "Première Classe" de la SNCF



Le régime de retraite de la SNCF va bon train pour ses agents, dont les nombreux avantages sont payés par tous les contribuables français.

Les syndicats "maison" veulent donc à tout prix faire dérailler le projet de réforme annoncé par le gouvernement.

Touche pas à mes privilèges !